



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°04

Réunion des : Mercredi 27 septembre 2023

À : 18h

Présidence : M. Karim ABED

Présents MME Annabelle RINAUDO, MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Choukry GHZAL, Hicham HAJJANI, Vincent PACE, Fabrice POREE, Denis SOTO

Excusé(s) : MM. Claude COLOMBO, Nicolas PEZZOLI et Claude TELLENE.

Assiste(nt) à la séance : MM. Maxime APRUZZESE, Cyril BOUREAU, C.T.R.A

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

DECISIONS

Modification du nombre d'observations pour les arbitres Elite Promotionnels (REP)

M. Jérôme CASCALES prend la parole pour évoquer les problématiques liées aux nombres d'observations à effectuer pour les arbitres R.E.P. et les délais demandés par la F.F.F. pour rendre ses observations.

À la suite de cet exposé, la Commission décide de changer le nombre d'observations pour les arbitres R.E.P. pour le réduire de 4 à 3 observations sur la saison.

Il a été conclu que le règlement de la commission sera modifié en conséquence pour refléter ce changement.

Candidature arbitre de Ligue - Marie Régnier

Marie Régnier a fait part à la commission sa candidature au titre d'arbitre de Ligue, grâce à son statut de joueuse de Ligue depuis plusieurs années.

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur de la commission régionale des Arbitres, la demande de Marie Régnier a été acceptée.

Une réponse par écrit, avec les prochaines étapes, sera envoyée prochainement à Marie Régnier.

INFORMATIONS

Calendriers stage 2023/2024

M. Maxime APRUZZESE prend la parole pour évoquer le calendrier des stages Arbitres pour la saison 2023/2024 :

Rassemblements de perfectionnement

- Stage de rentrée arbitres Futsal **le samedi 16 septembre** au CREPS de BOULOURIS,
- Formation des formateurs niveau 1 **le samedi 7 octobre** sur la journée à la Ligue.
- Stage supérieur de Ligue **les samedi 14 et dimanche 15 octobre** au CREPS d'ANTIBES.
- Stage des observateurs **le dimanche 29 octobre** sur la journée à la Ligue
- Stage JAL 15 – 19ans **les 30 et 31 octobre** au CREPS d'ANTIBES.
- Stage JAL 20 – 23ans **les 31 octobre et 1^{er} novembre** CREPS d'ANTIBES.
- Stage Interdistrict **les 4 et 5 janvier 2024** au CREPS de BOULOURIS.
- Stage Féminines **le 6 janvier 2024** au CREPS de BOULOURIS.
- Rassemblement pôle FFF **le samedi 26 janvier 2024** au CREPS de BOULOURIS.
- Stage pôle FFF **les samedi 4 et dimanche 5 mai 2024** au CREPS de BOULOURIS.

Séances de travail pôle FFF

Test 1 : Vendredi 6 octobre à 19h30 à la Ligue.

Correction 1 : Vendredi 13 octobre à 19h CREPS d'Antibes.

Test 2 : Mercredi 1^{er} novembre à 14h30 au CREPS d'Antibes.

Correction 2 : Vendredi 17 novembre à 19h à la Ligue.

Test 3 : Vendredi 8 décembre à 19h au District du Var.

Correction 3 : Samedi 6 janvier à 9h30 au CREPS de Boulouris.

Test 4 : Vendredi 19 janvier à 19h à la Ligue.

Correction 4 : Samedi 10 février à 9h30 à la Ligue.

Autres rassemblements

- Examen candidats ligue samedi 3 février 2024 à la Ligue.

Pôle désignation

M. Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN prend la parole pour évoquer les problématiques rencontrées depuis de le début de saison par le pôle désignations :

- Outil Portail Bleu : ce nouvel outil nécessite un temps de saisie largement supérieur à l'outil précédent. Il est qualifié de « gros point noir » actuellement.
- Tests physiques : difficulté supplémentaire du fait que certains arbitres n'ont pas pu passer les épreuves physiques
- Changement d'horaire tardif des matchs : ces changements de dernières minutes obligent à refaire les désignations et génère beaucoup de travail additionnel.

Demande d'obtention de la carte d'Arbitre Honoraire

La C.R. de l'Arbitrage donne son accord à la suite des demandes de Choukry GHZAL et Yassine HAMILA, anciens Arbitres centraux dans le cadre de l'honorariat et transmet cette décision au Comité de Direction de la Ligue pour nomination.

Président
Karim ABED

Secrétaire
Florian BREVET